



Budget 2006-2007

Investissements stratégiques en santé animale, en sécurité des aliments et en agroenvironnement

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation voit son budget de dépenses 2006-2007 majoré de 22 millions de dollars, ce qui portera son enveloppe budgétaire à 673,2 millions. De plus, un budget d'immobilisation de 77 millions de dollars est prévu pour la construction de laboratoires spécialisés en santé animale auxquels il faut ajouter près de 20 millions de dollars en mesures fiscales.

« Ces investissements majeurs, qui s'ajoutent à des crédits déjà majorés l'an dernier, montrent la place importante qu'accorde le gouvernement à ce secteur névralgique pour l'économie du Québec et de ses régions. Ce budget témoigne de la volonté ferme du gouvernement d'accompagner les entreprises bioalimentaires afin qu'elles puissent relever les grands défis de l'heure, que ce soit en matière de qualité des aliments, d'agroenvironnement, de valeur ajoutée ou de gestion des risques », a déclaré le ministre Yvon Vallières.

Santé animale et sécurité des aliments

Le contrôle de la santé animale et de la sécurité des aliments constitue aujourd'hui un défi majeur. Toutes les mesures de surveillance doivent être prises pour agir rapidement, assurer aux consommateurs des aliments sains et prévenir la transmission des maladies animales. À cet effet, le Ministère pourra bénéficier de ressources additionnelles pour poursuivre l'implantation de la traçabilité des aliments. De plus, un programme spécial relatif au confinement des oiseaux d'élevage sera mis en place afin d'aider les éleveurs à se conformer aux mesures de biosécurité décrétées par le gouvernement dans le but de protéger la santé des élevages dans le contexte de l'influenza aviaire. Près de 3 millions de dollars additionnels seront injectés dans ces mesures si on tient compte de l'indexation du Programme d'amélioration de la santé animale.

Par ailleurs, le gouvernement a annoncé qu'il procédera à la modernisation des laboratoires d'épidémiologie et de pathologie animale de Saint-Hyacinthe et de Québec, pour une somme de 77 millions de dollars. Cette mise en conformité aux nouvelles normes et exigences en matière de biosécurité permettra au Québec de répondre adéquatement aux besoins nouveaux en matière de surveillance de la santé animale et de la santé publique.

Agroenvironnement

Afin de permettre aux producteurs porcins de satisfaire aux exigences en matière d'environnement et de faire face aux importants investissements qu'elles



Photo Éric Labonté

requièrent, le gouvernement met en place un nouveau crédit d'impôt pour l'acquisition d'installations de traitement, partiel ou complet, du lisier de porc.

Ainsi, un particulier ou une société admissible pourra bénéficier d'un crédit d'impôt remboursable de 30% du montant des frais admissibles engagés avant le 1^{er} avril 2011, jusqu'à un maximum de 200 000 \$ par établissement agricole. Ce crédit d'impôt contribuera à soutenir le développement de l'industrie porcine dans une perspective de développement durable et représentera une aide de 18 millions de dollars au cours des trois prochaines années.

Cette mesure sera complémentaire au programme Prime-Vert dont le budget est majoré de 4,1 millions de dollars pour atteindre désormais plus de 35 millions. Rappelons que ce programme d'aide financière appuie la stratégie agroenvironnementale du Ministère dont l'objectif est d'accompagner les entreprises agricoles afin qu'elles puissent relever les défis de la protection de l'environnement et de la cohabitation harmonieuse sur le territoire.

Autres mesures d'appui

Par ailleurs, mentionnons que les crédits du Ministère ont été majorés de 5 millions de dollars pour refléter les annonces budgétaires de l'an dernier visant à appuyer le développement de créneaux prometteurs et structurants pour l'industrie agroalimentaire, soit l'utilisation de sources d'énergie non conventionnelles en sericulture, la mise en valeur des produits régionaux et de niche et la consolidation de l'industrie des boissons alcooliques et artisanales.

De plus, le budget confirme le maintien de l'enveloppe de 305 millions de dollars en faveur des

mesures de gestion des risques des entreprises agricoles que gère La Financière agricole du Québec en vertu de la convention liant cette dernière et le gouvernement.

En outre, les ressources consacrées au Programme de remboursement des taxes foncières et des compensations aux exploitations agricoles sont augmentées de 8,1 millions de dollars, pour atteindre un total de 103,6 millions, afin de prendre en compte la croissance inhérente aux coûts de cette intervention. Il importe de rappeler que 2006 sera une année de transition pour ce programme et que les travaux se poursuivront en vue de concrétiser l'entente sur la fiscalité agricole municipale conclue entre le gouvernement, les producteurs agricoles et les unions municipales. Celle-ci doit prendre effet, pour l'essentiel, en 2007.

« Les mesures contenues dans le budget, a conclu le ministre Yvon Vallières, sont des investissements stratégiques pour le secteur de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation. Elles viennent appuyer les producteurs, les transformateurs et l'industrie dans leurs actions. Elles permettent également à l'ensemble de la population de bénéficier de produits alimentaires sains et de qualité. »

Le saviez-vous ?

Le « bio » est de plus en plus à la mode

Le marché des aliments biologiques devrait connaître une croissance annuelle de l'ordre de 15 à 20% en Amérique du Nord dans les prochaines années. Par comparaison, on prévoit que la croissance nette du marché global de l'alimentation sera inférieure à 2%.

De plus en plus préoccupés par les liens qui existent entre la santé, l'environnement et la qualité des produits alimentaires, les consommateurs manifestent un intérêt grandissant pour les aliments biologiques. En fait, on ne peut plus considérer celui-ci comme une mode désormais : c'est en effet un créneau de marché aux perspectives intéressantes. D'ailleurs, les trois grandes chaînes de distribution du Québec se sont dotées de plans de développement du marché des aliments biologiques et comptent en élargir la gamme offerte dans leurs magasins.

Source : Plan stratégique du secteur des aliments biologiques du Québec 2004-2009.

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec



www.mapaq.gouv.qc.ca